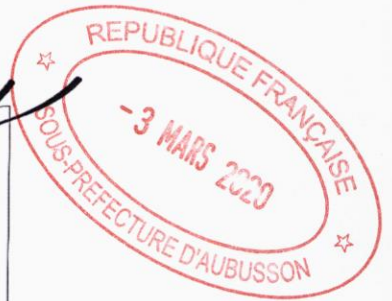




CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 019

Séance du 18 février 2020

Avenant à la convention-cadre du projet Rando Millevaches

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Néoux, au nombre de 30, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 février 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS ; Gilles PALLIER ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Anne WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Wilfried GUCIK ; Thierry LETELLIER ; Jacky BGEUF ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Marie LE GUIADER ; Jean-Louis DELARBRE ; Jean-Claude VACHON

Ayant donné procuration : Nicole DECHEZLEPRETRE à Jean-Luc LEGER ; Brigitte LEROUX à Mireille LEJUS ; Isabelle PISANI-LAYCURAS à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN à Corinne TERRADE.

Absents : Philippe GILLIER ; Renée NICOUX ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Isabelle PISANI-LAYCURAS ; André RENAUX ; Michel DIAS ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT ; Georges LECOURT

M. Gilles PALLIER présente le rapport suivant :

Par délibération n°2018-068 du 13 juin 2018, le conseil communautaire a validé la convention-cadre du projet Rando-Millevaches, dont les objectifs sont la mise en place d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée et son déploiement. Cette convention a été signée le 10 septembre 2018 pour 3 ans, par 14 structures associées autour du PNR de Millevaches en Limousin.

Pour répondre à ces objectifs, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de disposer de temps d'animation dédié au projet afin de conduire des missions de saisie sur Geotrek, de suivi de prestations et de pilotage de projet.

La convention-cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, mais jusqu'au 31 mai 2020.

L'état d'avancement du projet apporte toute satisfaction :

- Le site internet Rando-Millevaches.fr est en ligne depuis juin 2019 et l'application mobile est déployée depuis juillet 2019,
- Le budget a été respecté,
- Plus de 185 circuits de randonnée sont saisis / 2 vidéos de promotion / 113 itinéraires sont traduits.

Il s'agit aujourd'hui pour poursuivre la mise en œuvre de cet outil – notamment le développement vers 500 circuits potentiels et l'autonomie des structures sur l'outil - de valider un avenant à la convention-cadre initiale pour :

1. Prolonger le poste clé d'animation du projet Rando Millevaches, jusqu'à la date d'échéance de la convention soit le 10 septembre 2021,
2. Définir les frais supplémentaires de communication afin de montée en puissance la visibilité de l'outil ;
3. Définir les modalités de versement de la contribution financière de chaque co-contractant ;

L'avenant mentionne donc les points suivants :

1. Plan de financement prévisionnel pour la deuxième période du projet (du 01/06/2020 au 10/09/2021)

BUDGET PREVISIONNEL			
NATURE DES DEPENSES		Supplément en 2020	2021
FONCTIONNEMENT	COMMUNICATION	12 600 € TTC	5000 € TTC
	POSTE DU CHARGE DE MISSION	23 400 €	27 900 €
SOUS-TOTAL		36 000 €	32 900 €
TOTAL		68 900 €	

2. Animation

Compte tenu des besoins de consolidation de l'outil et des perspectives de développement, le comité de pilotage, dont fait partie Creuse Grand Sud, propose de prolonger le poste d'animation et de coordination jusqu'à la date échéance de la convention partenariale, soit le 10 septembre 2021.

Pour ces dépenses, des aides LEADER seront sollicitées. Les montants présentés ici sont calculés au prorata de la clé de répartition de la convention initiale, déduction faite de la participation du PNR à hauteur de 20% sur l'animation. Ils représentent un montant maximum d'intervention.

Nom du partenaire	Part de la population (%)	Plan prévisionnel du 01/06 au 31/12/2020	Plan prévisionnel du 01/01/2021 au 10/09/2021	TOTAL du 01/06/2020 au 10/09/2021 sans les aides LEADER
CC Creuse Grand Sud	10,15%	1 900,08€	2 265,48€	4 165,56 €
Total général de l'opération	100 %	18 720,00€	22 320,00€	41 040,00 €

3. Communication supplémentaire

Le Syndicat mixte Le Lac de Vassivière s'engage à contribuer à hauteur de 5 000 € HT en 2020 pour la conception et/ou l'impression de nouveaux outils de communication. A titre d'exemple, il est envisagé de développer des kakémonos, des marques pages et des affiches, d'insérer des publicités dans un magazine, de réaliser des prestations vidéos et des diffusions publicitaires, et de publicité sur les réseaux sociaux.

Le plan prévisionnel de communication du 01/06/2020 au 10/09/2021 est le suivant :

Nom du partenaire	Part de la population (%)	Plan prévisionnel du 01/06 au 31/12/2020	Plan prévisionnel du 01/01/2021 au 10/09/2021	TOTAL du 01/06/2020 au 10/09/2021
CC Creuse Grand Sud	10,15%	771,40 €	507,50 €	1 278,90 €
Total général de l'opération	100 %	7 600 € TTC	5 000 € TTC	12 600 € TTC

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède, et délibéré à la l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la proposition d'avenant ;
- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ici et dans l'avenant à la convention-cadre, ainsi que la participation maximale attendue de la communauté de communes de 5500 euros ;
- **D'AUTORISER le Président** à signer l'avenant à la convention-cadre et tout document afférent à cet objet.

Ainsi fait et délibéré le 18 février 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le 03 MARS 2020

03 MARS 2020

Jean-Luc LEGER,

Président

